

Termes de Référence pour l'appui à l'élaboration
du Programme National de Lutte contre la Pauvreté au
Sénégal et l'Opérationnalisation du Développement Humain
Durable

I. CONTEXTE GENERAL

1. Dans le cadre de la recherche des voies et moyens visant à assurer aux populations des conditions de vie décentes, le Gouvernement du Sénégal, en coordination avec les bailleurs de fonds a élaboré les termes de référence pour réaliser une étude en vue de l'élaboration d'un Programme National de Lutte contre la Pauvreté dans la perspective de réaliser un développement humain durable.

2. En effet plus d'une décennie de mise en oeuvre de Programmes de Redressement Economique et Financier et de Programmes d'Ajustement Structurel n'a permis ni une modification en profondeur des structures de l'économie ni une réduction significative des inégalités entre les différentes couches de la population. Ainsi, d'une manière générale, le niveau des indicateurs socio-économiques reste préoccupant. Le taux d'alphabétisation des adultes reste faible et se situe à 38 % ; l'espérance de vie à la naissance est de 48 ans seulement pour les hommes et 50 ans pour les femmes ; le taux de mortalité infantile est de 68 pour 1000 naissances. En terme d'Indicateur de Développement Humain (IDH) le Sénégal se classe 143e sur les 173 pays concernés.

3. A cet égard l'assistance de la communauté des bailleurs de fonds représentés au Sénégal est sollicitée pour appuyer les initiatives gouvernementales en vue de l'élaboration de ce programme. Le PNUD se propose d'assister le Gouvernement en mettant à sa disposition les services d'un consultant international et d'un consultant national.

4. Dans le même temps, dans le cadre des activités internes au PNUD en vue de l'Opérationnalisation du concept de Développement Humain Durable, l'assistance de consultants est requis pour aider le bureau dans la réalisation des actions qu'il s'est assignées tel que défini dans la matrice Plan d'Action du bureau ci-jointe.

5. A la lumière de cette double préoccupation, les services d'un consultant international macroéconomiste qui sera appuyé d'un consultant national socio-économiste sont sollicités.

II. MANDAT

6. A) - Le mandat du consultant international se déroulera en deux étapes :

a) - Assister le Gouvernement dans la conception d'un cadre cohérent de référence en matière de promotion d'un Développement Humain Durable et l'élaboration d'un programme de lutte contre la pauvreté au Sénégal. A cet effet il accomplira les tâches ci-après :

- Examen des effets des politiques économiques sur le bien-être des populations et proposition d'un cadre macroéconomique qui intègre la dimension "pauvreté" ;
- Définition des indicateurs de pauvreté, et identification des populations cibles ;
- Définition des actions concrètes en direction des populations cibles et
- Elaboration d'un mécanisme de suivi et d'évaluation du Programme national de Lutte contre la Pauvreté.

b) - Assister le bureau local du PNUD dans la réalisation des activités relatives à l'opérationnalisation du concept de Développement Humain Durable.

B) - Le consultant national sera chargé des tâches ci-après :

- l'analyse de l'état du Développement Humain au Sénégal sur la base des données statistiques disponibles contenues dans le rapport Mondial sur le Développement Humain d'une part et des documents nationaux d'autre part ;
- l'identification des indicateurs cruciaux de Développement Humain et en conséquence les actions scientifiques qui devraient être entreprises pour améliorer l'état du Développement Humain Durable (définir un mécanisme de suivi-évaluation du niveau de Développement Humain Durable au Sénégal) ;
- l'identification des mécanismes de concertation nationale et de mobilisation des ressources humaines et financières qui pourraient être exploités en vue de la réalisation de l'objectif de Développement Humain Durable ;
- l'adéquation entre les projets et programmes sur financement PNUD en cours et les besoins de Développement Humain Durable ;
- Proposition des actions à entreprendre pour le bureau en matière de promotion de Développement Humain Durable au Sénégal par exemple :
 - * réorientation du programme en cours (quelles réorientations)
 - * promotion de nouvelles activités (lesquelles)
 - * identification d'actions à promouvoir en co-financement avec d'autres Bailleurs de Fonds
 - * proposition de calendrier raisonnable et identification des produits attendus des acteurs impliqués dans la mise en oeuvre du programme.

III. ORGANISATION

7. Dans le cadre de l'assistance au Gouvernement pour l'élaboration du document d'orientation sur la promotion du Développement Humain Durable et du Programme National de Lutte contre la Pauvreté, le consultant travaillera en étroite collaboration avec le Directeur de la Planification du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan.

- Il sera un membre actif d'un groupe de travail, composé de trois à quatre fonctionnaires, qu'il animera en sa qualité de consultant international.

- Il sera appuyé par le consultant national.

- Le Gouvernement et le PNUD mettront à la disposition du consultant toute documentation disponible, susceptible de contribuer à mener à bien le travail qui lui est confié. Les dispositions administratives appropriées seront prises afin de lui faciliter l'accès à toute autre information disponible auprès d'autres bailleurs de fonds, l'Université et les institutions nationales. Le consultant aura à sa disposition les moyens matériel et humain nécessaires à l'accomplissement de ses tâches, notamment service de secrétariat, déplacement.

8. En ce qui concerne l'appui au bureau local du PNUD pour l'Opérationnalisation du concept de Développement Humain Durable, le consultant international travaillera en étroite collaboration avec le Bureau du PNUD et le consultant national.

- Il aura accès à toute la documentation de base sur le concept de Développement Humain Durable ainsi que le Programme de Pays et les documents de programmes en cours.

- Il bénéficiera de l'appui logistique approprié pour mener à bien les tâches qui lui sont assignées. Les contacts avec les autres bailleurs de fonds, la société civile et autre acteur du développement seront facilités au besoin.

IV. PROFIL

9. Le consultant international doit avoir:

- une formation de 3ème cycle ou de doctorat dans le domaine de la macroéconomie. Une formation supplémentaire en économie du développement constitue un avantage.
- une expérience d'au moins dix (10) ans dans la formulation et l'évaluation des politiques économiques.
- une expérience d'analyse, d'étude et d'évaluation des programmes de coopération.

10. Le consultant national doit avoir :
- une formation de 3eme cycle ou de doctorat dans le domaine de la macroéconomie. Une formation supplémentaire en Science Sociale constitue un avantage.
 - une expérience d'au moins cinq (5) ans dans la formulation et l'évaluation des politiques économiques.
 - une expérience d'analyse et d'étude.

V. DUREE

Les services de chaque consultant seront sollicités pour l'équivalent d'un homme/mois à compter du 26 septembre 1994, avec possibilité de prorogation pour le consultant national.